



Procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
3. Assermentation de deux Conseillers communaux
4. Préavis municipal No 01/2023 – Règlement communal sur les taxes communales spécifiques sur l'énergie électrique et création d'un fonds de soutien à la transition écologique
5. Préavis municipal No 02/2023 – Demande de crédit pour financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80
6. Préavis municipal No 03/2023 – Réfection de la chaussée et des infrastructures souterraines du ch. du Muveran – Demande de crédit
7. Information sur le préavis 04/2023 ; pas de vote sur ce préavis
8. Election d'un membre à la Commission permanente de recours en matière fiscale
9. Communications municipales
10. Communications du Bureau
11. Divers et propositions individuelles

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public présent dans la salle. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Elle annonce l'absence du Municipal M. Christian Müller ainsi que des membres du Conseil excusés pour la séance, soit :

Mmes Céline Horisberger, Sara Wagner

MM. Edy Bridy, Paul Diserens, Cyril Faivre, Philip Morel, Jean-Nicolas Muff, Davide Piras, Charles Richard

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 48 membres du Conseil.

Non-excuse : M. Loïc Lambelet.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

Avant de débiter formellement la séance, la Présidente passe la parole à M. Jerome De Benedictis, qui rend hommage à M. Michel Perreud, ancien Municipal, décédé fin janvier dans sa 75^{ème} année. L'assemblée observe une minute de silence.

Mme Muriel Andrey rappelle aux Conseillers le fait qu'ils doivent s'annoncer clairement s'ils quittent la salle, afin de permettre un comptage précis des voix, le cas échéant.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

La Présidente demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux

Mme Muriel Andrey annonce la démission de deux Conseillers avec effet au 28 février 2023, soit MM. Tomislav Brkic et Maxime Métry. Elle les remercie de leur engagement au sein du Conseil et procède à l'assermentation des suppléants-élus MM. Ralf-Massimo Karle et Christophe Samin sous les applaudissements de l'assemblée. Le nombre de Conseillers communaux présent dans la salle est de 50.

4. Préavis municipal No 01/2023 – Règlement communal sur les taxes communales spécifiques sur l'énergie électrique et création d'un fonds de soutien à la transition écologique

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis, qui précise que le règlement a été retravaillé par la Municipalité depuis l'été 2022. Dès son élaboration, il a été soumis au département cantonal de l'environnement qui l'a approuvé en octobre 2022. Dès lors, les documents ont été envoyés aux Commissions d'objet et des finances. La Commission d'objet a souhaité que ce soit le Conseil communal et non la Municipalité qui puisse activer ou non les taxes. La Municipalité a soumis cette demande audit département de l'environnement, qui finalement a refusé le projet de règlement, car la Municipalité ne peut pas demander des taxes qu'elle ne percevra pas. Puisque la Municipalité a prévu de ne pas percevoir de taxes dans un premier temps et pour éviter de se lancer dans un long processus juridique, elle propose d'amender le règlement soumis. Il s'agit d'un seul amendement qui touche à de nombreux articles. Il est question de supprimer tout ce qui fait référence à la perception de taxes. Le fonds pour le subventionnement de développements durables ne pourra être alimenté que par des lignes au budget ou par des crédits extra-budgétaires, soit des préavis. Il présente les articles que la Municipalité propose d'amender.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer. M. Francisco Ruiz demande s'il est possible de réintégrer une taxe plus tard, ce qui est confirmé par M. Jerome De Benedictis. Cette activation devra suivre la procédure habituelle et passer devant le Conseil communal. Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Dominique Tavel, Président de la Commission d'objet, qui rappelle que la Commission a demandé à la Municipalité de tenir compte des efforts consentis par les citoyens (par exemple par l'utilisation d'un véhicule électrique qui augmentera la facture d'électricité des citoyens concernés). L'amendement proposé par la Municipalité va dans ce sens. L'ancien rapport de la Commission d'objet demandait aux Conseillers de refuser le préavis, mais au vu de l'amendement proposé, la Commission invite les Conseillers à adopter, le cas échéant, les conclusions du préavis amendé.

La Présidente demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion.

M. Luc Vittoz se dit satisfait de ce préavis, qui répond à une demande dans ce sens qu'il avait soumis en novembre dernier. Il rappelle que d'autres communes de la région, telles que Morges, Renens, Crissier, Bussigny, etc. apportent ce genre de soutien aux citoyens. Il revient sur trois points :

- dans le projet, il n'y a pas de détail quant à l'attribution des subventions. Il demande si ces détails seront fixés plus tard.
- dans la liste des propositions donnant droit à des subventions, il y a la trottinette électrique. Il s'oppose à un tel subventionnement pour des raisons de non-respect fréquent des règles de circulation par exemple et à la mise en danger des piétons sur les trottoirs. D'autre part, il s'avère que la trottinette électrique ne remplace pas forcément la voiture, mais plutôt l'utilisation de transports publics ou la marche à pied. Il propose de remplacer la trottinette électrique par un kit permettant la transformation d'un vélo traditionnel à vélo électrique. Il regrette que le vélo-cargo ne soit pas mentionné dans la liste précitée.
- demande s'il est prévu d'effectuer un travail de promotion et, le cas échéant, si la Municipalité se fera accompagner par une agence spécialisée.

M. Jerome De Benedictis le remercie de l'intervention et répond que les critères d'attribution seront travaillés par la Municipalité et communiqués dans les meilleurs délais. Concernant la trottinette électrique, il s'agit d'une mention très générale. La liste doit encore être affinée. La trottinette électrique pourrait être considérée comme un outil de transition pour la prise de transports en commun, mais elle devra bien entendu être utilisée de manière légale et responsable. Néanmoins, la Municipalité ne répond pas du comportement des citoyens. Concernant les vélo-cargos et les kits de transformation, ils seront pris en compte pour l'attribution de subventions.

Mme Catherine Bertone répond à la question concernant la promotion. Beaucoup de points ont été traités en coopération avec les mandataires dans le cadre d'Horizon 2026. La Municipalité devrait avoir les outils en mains pour mettre elle-même la communication en place. Si nécessaire, elle pourrait se faire aider ponctuellement par les mandataires.

M. Samy Pache, plutôt que subventionner, souhaiterait faciliter les choses. Les démarches pour obtenir des subventions sont souvent lourdes et décourageantes.

M. Markus Christen félicite la Municipalité pour les démarches entreprises pour la transition énergétique. Il rejoint M. Samy Pache et estime qu'il y a déjà beaucoup de subventions. Il doute de l'efficacité de subventions pour l'achat de vélos électriques, par exemple. C'est bien joli de l'acheter, encore faut-il l'utiliser. Il demande à combien la Municipalité estime le coût pour les travaux de gestion dudit fonds.

M. Jerome De Benedictis répond à M. Samy Pache et confirme que le subventionnement est une des mesures identifiées pour accélérer la transition. Il y a beaucoup de retard dans les démarches et il faut aller vite. La Municipalité a un vrai pouvoir d'intervention dans deux domaines, soit la mobilité et les bâtiments. Pour y parvenir, il existe trois méthodes différentes : informer, inciter et contraindre. A ce stade, il s'agit d'inciter. Il estime que la politique des subventions porte ses fruits, chaque geste en faveur de la transition compte. La contrainte ne doit être utilisée qu'en dernier ressort.

Il rejoint M. Samy Pache sur le fait que le Canton doit simplifier rapidement les procédures liées à la rénovation énergétique des bâtiments. En ce qui concerne les coûts de gestion du

fonds, il est difficile à ce stade de préciser un chiffre. Il rappelle que le budget prévoit Fr. 100'000.- pour le développement durable. Il estime, sans engagement, qu'il sera probablement possible d'agir dans le cadre de ce poste budgétaire.

Mme Catherine Bertone complète que l'idée est de mettre en place des procédures simples, mais il est difficile de connaître les demandes de la part de la population. Elle rappelle qu'une des grandes difficultés pour la transition est le fait de devoir changer de comportement. La Municipalité essaie de mettre en place un grand nombre de possibilités pour que chacun puisse y trouver des solutions.

M. Philippe Diserens signale que le point 4 du préavis fait mention de la directive municipale qui n'est pas soumise à l'approbation du Canton. Néanmoins, vu l'amendement présenté, il demande si l'article 2 de la directive est bien supprimé, ce qui est confirmé par M. Jerome De Benedictis et qui sera également montré dans la présentation PowerPoint résumant tous ces points.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la Présidente clôt la discussion et précise que le premier vote concerne les amendements. Elle propose de projeter les amendements proposés en invitant les Conseillers à intervenir au fur et à mesure, si nécessaire et de les voter en une seule fois. Il n'y a pas d'opposition à cette façon de procéder. Elle présente les amendements puis passe au vote : les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Elle lit les conclusions du préavis amendé :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 01/2023, amendé
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(45 oui – 2 non – 2 abstentions)

- d'approuver le règlement communal sur la création d'un fonds de soutien à la transition écologique,
- de transmettre ledit règlement au Département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) pour approbation,
- d'allouer la somme de Fr. 200'000.— au Fonds de soutien à la transition écologique en inscrivant une charge au budget 2023.

M. Youri Borboën quitte provisoirement la salle, il y donc 49 Conseillers dans la salle.

5. Préavis municipal No 02/2023 – Demande de crédit pour financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, en l'absence M. Christian Müller, responsable du préavis. Il répondra volontiers aux éventuelles questions en l'absence de M. Christian Müller, mais n'a rien à ajouter au préavis.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion.

M. Markus Christen revient sur la mention que le giratoire de la Route de la Gare n'est pas compris dans le préavis. Il demande si ce giratoire est aux normes et pourquoi il n'est pas compris dans le préavis.

M. Jerome De Benedictis répond que le giratoire n'est pas compris dans le préavis car il fait partie d'un autre projet. D'autre part, il se situe sur territoire routier cantonal, contrairement aux premiers mètres de la route de Lonay RC 80, qui sont en traversée de localité et donc à charge des Communes. Il ajoute que le giratoire fait l'objet de réflexions dans le cadre de l'accessibilité à la future jonction d'Ecublens. Des travaux de réfection de ce giratoire sont prévus par le Canton. Il s'agit notamment du revêtement ainsi que de la géométrie. Mais il s'agit d'un projet différent du réaménagement de la RC 80.

M. Youri Borboën réintègre la salle, il y a de nouveau 50 Conseillers dans la salle.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, elle clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 02/2023,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 78'934.— pour financer la part d'Echandens pour les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme par le chapitre 43 Routes du compte de fonctionnement sur un délai maximum de 2 ans.

6. Préavis municipal No 03/2023 – Réfection de la chaussée et des infrastructures souterraines du ch. du Muveran – Demande de crédit

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis, qui excuse M. Christian Müller qui souffre d'une pneumonie et rapporte ses réflexions, partagées par tous les membres de la Municipalité. Il remercie la Commission des finances de la qualité des discussions et de son rapport. Il rappelle que la Commission des finances propose d'amender le préavis en supprimant les deux postes qui sont l'arrosage automatique et la végétalisation, plus précisément la plantation d'arbres le long du chemin du Muveran. Il précise que la suppression de cet investissement, qualifié de « superflu » par la Commission, est à contrecourant de la politique villageoise, de celle de Région Morges, du Canton et de la Confédération. Elle s'oppose également au consensus scientifique que représente le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui

aborde cette thématique dans ses différents rapports. La Municipalité s'est engagée à planter plus de 200 arbres et à améliorer sa gestion de l'eau. Elle demande aux Conseillers, avant de se prononcer sur l'amendement proposé, s'ils souhaitent soutenir la Municipalité dans cette lutte climatique, en arborisant les surfaces qui s'y prêtent ou pas.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur les trois étapes mentionnées par la Municipalité qui sont l'information, l'incitation et la contrainte. Il estime que la Municipalité vient d'ajouter la culpabilisation. La Commission des finances a fait son travail et estime que le coût de Fr. 40'000.- pour quatre arbres et deux platebandes est trop élevé.

M. Jerome De Benedictis doute qu'il s'agit de culpabilisation. Il rappelle que les amortissements sont prévus sur une durée de 20 ans pour les aménagements routiers, ce qui correspond à un impact budgétaire d'environ Fr. 2'000.- par année pour ces arbres et leur arrosage sur ce chemin. La chaleur est actuellement un vrai problème et ses quatre arbres offriraient un peu d'ombre. L'arrosage manuel de ces platebandes demanderait une centaine d'heures par année au taux horaire de Fr. 50.-, ce qui est largement supérieur au coût de l'arrosage automatique, ceci en ne comptant que la main-d'œuvre. D'autre part, l'arrosage automatique consomme beaucoup moins d'eau et n'apporte pas de nuisances sonores ni de pollution. Il estime qu'il ne s'agit pas de culpabilisation mais du fait de convaincre les Conseillers d'investir la somme demandée.

M. Christian Binggeli rappelle que la Commission des finances s'oppose à la plantation d'arbres, car le chemin est très étroit et que ce ne seraient pas ces quatre arbres qui créeraient beaucoup d'ombre. D'autre part, il rappelle que le Conseil a refusé il y a une année l'arrosage automatique sur la route de Bremblens. Il ne voit pas pourquoi le Conseil l'accepterait pour ce chemin. Les coûts sont trop élevés. Les Fr. 40'000.- qui seraient ainsi économisés couvriraient les frais de l'étude. La Commission des finances estime d'ailleurs que les coûts pour les études en général sont très élevés.

M. Jerome De Benedictis répond que ces arbres serviraient également à la modération de trafic. Les études montrent clairement que les routes végétalisées, sont plus tranquilles au niveau de la vitesse. Il précise que l'arrosage automatique ne concernerait pas que les quatre arbres mais également d'autres massifs et zones vertes qui auraient besoin d'être arrosés. Il convient que les frais d'étude sont très élevés, mais il rappelle qu'il y a beaucoup de prestations telles que les dessins, les contacts avec le Canton et les entreprises, etc. Cela implique beaucoup d'heures de travail.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux. Il rappelle que la Commission des routes soutient la plantation des arbres et elle encourage les Conseillers à rejeter l'amendement proposé par la Commission des finances. Il n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion.

M. Sébastien Baconnier demande ce qui reste, mis à part un peu de végétalisation au sol, si les arbres sont refusés. M. Jerome De Benedictis confirme qu'il n'y aurait rien d'autre. M. Sébastien Baconnier le remercie et se dit d'accord avec le projet afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols.

M. Fabien Maillefer ne souhaite pas se lancer dans le débat climatique mais ce qui le dérange est la suppression des places de parc. Il trouverait dommage qu'il ne reste plus de places de parc pour les visiteurs des riverains.

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité a réfléchi à la problématique. Une analyse rapide de l'utilisation des places de parc démontre un usage abusif par les riverains. Le règlement sur la police des constructions demande aux propriétaires de construire des places de parc sur leur parcelle. Il n'est donc pas normal que les riverains utilisent ces places de parc pour leurs visiteurs, étant donné qu'elles sont payées par la communauté. Il est envisageable de faire payer ces places, mais la Municipalité estime qu'en ce qui concerne le chemin du Muveran, cela n'est pas nécessaire.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer. La Présidente clôt la discussion et procède au vote sur l'amendement proposé par la Commission des finances, soit de supprimer les montants des plantations (Fr. 24'000.-) et de l'arrosage automatique (Fr. 20'000.-). Ceci amènerait les conclusions à un crédit Fr. 939'000.- La proposition d'amendement est rejetée par la majorité (23 non – 21 oui – 5 abstentions). Elle lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 03/2023,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(39 oui – 4 non – 6 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 983'000.— pour la réfection de la chaussée et des infrastructures souterraines du ch. du Muveran,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités et/ou de financer tout ou partie de ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond fixé par le Conseil Communal,
- d'amortir la somme de Fr. 496'000.— par le chapitre par le chapitre 43 *Routes* du compte de fonctionnement sur un délai maximum de 20 ans et la somme de Fr. 487'000.— par le chapitre 46 *Réseaux d'égouts et d'épuration* du compte de fonctionnement sur un délai maximum de 30 ans.

7. Information sur le préavis No. 04/2023 – pas de vote sur ce préavis

Mme Muriel Andrey rappelle qu'il n'y a pas de discussion ni de vote sur ce préavis et passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis.

M. Jerome De Benedictis annonce que la Municipalité a décidé de ne pas présenter le préavis No. 04/2023, concernant l'acquisition d'immeubles au Grand-Pré, lors de la présente séance. Elle a déposé ce préavis auprès du Conseil communal entre autres dans le but d'avoir des discussions ouvertes avec les Commissions chargées d'étudier cet objet. A la suite de ces discussions, qui ont été riches et constructives, la Municipalité souhaite retravailler et améliorer le préavis avant de le soumettre au Conseil. Les modifications tiendront comptes des remarques émises par les Commissions et la Municipalité est convaincue que le préavis retravaillé saura convaincre une large majorité du Conseil communal d'aller de l'avant avec ce projet.

8. Election d'un membre à la Commission permanente de recours en matière fiscale

Mme Muriel Andrey précise que M. Maxime Métry, démissionnaire du Conseil communal, faisait partie de cette Commission et qu'une place est donc libérée. Selon l'art. 37 du règlement du Conseil communal, il n'est pas nécessaire d'être plus que cinq membres pour cette commission, qui était composée de sept membres. Dès lors, il n'y a pas d'obligation d'élire un nouveau membre. Elle précise que le Bureau a discuté de la situation avec M. Paul Diserens, Président de cette commission, qui a pris note d'un éventuel fonctionnement à six membres. Néanmoins, elle demande, s'il y a des candidats pour ce poste, ce qui n'est pas le cas. La Commission fonctionnera donc à six membres.

9. Communications municipales

M. Xavier Dutruit :

1. Club-House du tennis

Le nouveau projet de transformation du Club-house a été soumis à l'enquête publique du 13 janvier au 13 février 2023. Il n'y a pas eu d'opposition auprès de la Commune. Nous sommes dans l'attente de la synthèse de la CAMAC.

2. Point de Rencontre d'Urgence = PRU

Afin de répondre aux exigences du Canton en cas de délestage (coupure d'électricité), la Municipalité a choisi le bâtiment des Utins comme lieu pour notre PRU. Celui-ci doit-être autonome en énergie. Nous allons installer un système de stockage par batterie de l'électricité produite par les panneaux solaires du bâtiment. Coût Fr. 57'275.60 TTC.

3. Auxiliaire de conciergerie

Madame Cristina Peixoto nous a présenté sa démission pour le 30 avril 2023. Nous sommes actuellement en contact avec une personne habitant le village pour la reprise de ce poste.

4. PPA Grand-Pré

Le permis de construire est entré en force le 6 janvier 2023.

Mme Katharina Zurn :

1. Nouveau complexe scolaire

La Municipalité a adjudgé les phases 1 et 2 au Bureau d'accompagnement (BAMO) pour un montant de Fr. 141'831.00 HT. La phase 1 comprend l'appel d'offres des ingénieurs, la phase 2 l'avant-projet et le projet jusqu'à l'obtention du permis de construire. Durée du mandat : de janvier 2023 à avril 2024.

2. Aide humanitaire – Séisme Syrie

La Commission d'Aide humanitaire a accordé un montant de Fr. 5'000.00 pour une aide d'urgence suite au tremblement de terre en Syrie et Turquie. Ce montant a été prélevé sur les Fr. 25'000.00 mis au budget.

3. Sport

Le DEL Basket va changer ses tenues de sport. La Municipalité a décidé de soutenir ce projet en sponsorisant un jeu de maillots avec le logo « Horizon 2026 » pour Fr. 700.00.

4. Cantine

Mme Cristina Pinto Coelho a remplacé Mme Julie Jotterand à la Cantine. Elle seconde la responsable, Mme Valérie Barré. Les deux dames accueillent 22 enfants tous les jours d'école, sauf le mercredi, entre 12h00 et 14h00.

5. Eglise

Dans un souci d'écologie et d'économie, la Municipalité a demandé l'autonomisation du chauffage à l'église. Coût Fr. 4'218.35.

Vous aurez remarqué que les aiguilles du clocher n'indiquent plus l'heure correctement. La minuterie date de 1960 et doit être remplacée par un système électronique, pour un montant de Fr. 2'820.00.

6. Stand de Tir

Début janvier 2023, une tentative d'effraction a eu lieu au Stand de Tir Effoliez et des dégâts matériels importants ont été constatés et annoncés à notre assurance. La Municipalité a déposé plainte.

Mme. Catherine Bertone lit les Communications de M. Christian Müller :

1. MBC bornes d'informations

Dans le cadre du budget PALM et de la stratégie MBC, ces derniers ont acquis des bornes d'information voyageurs qui seront disposées sur notre territoire communal à 3 arrêts, dans les 2 sens. Il s'agit de l'arrêt Echandens Poste, Echandens Centre et Echandens Chocolatière.

Deux types de bornes seront utilisées : la première, dite E-Paper, fonctionne avec un panneau solaire et sera placée à l'arrêt Poste. La deuxième, sous forme d'écran LCD, sera installée aux arrêts Centre et Chocolatière.

Les coûts liés à ces installations sont pris en charge par les MBC.

2. Formation BLS-AED et 1er secours personnel communal

L'ensemble du personnel communal a bénéficié, ces dernières semaines, d'une formation de réanimation cardio-vasculaire (BLS-AED) adulte, enfant, nourrisson et l'utilisation d'un défibrillateur. Cette formation s'inscrit dans le contexte de la thématique « S'entraîner pour sauver des vies ».

De plus, le personnel de la voirie et des espaces verts a bénéficié d'une formation supplémentaire de premiers secours dans leurs domaines d'activités. Ils ont notamment appris à gérer des lésions cutanées, des hémorragies et des fractures. Mais surtout, ils ont reçu les bases de comment se comporter en cas d'accident du travail dans un domaine non urbanisé.

Le montant de ces formations est de Fr. 3'648.00 pour le BLS-AED et de Fr. 1'026.00 pour le premier secours.

Il est prévu, d'organiser des cours de rafraichissement tous les deux ans.

3. Naissance

Notre collaboratrice, Mme Valentine Allaz, a accouché d'une petite fille prénommée Pauline en date du 2 janvier 2023. Nous tenons à la féliciter et lui souhaitons beaucoup de bonheur dans cette nouvelle aventure.

Mme Catherine Bertone :

1. Horizon 2026

Le site Horizon 2026 a été mis en ligne le 31 janvier dernier. Il offre désormais les informations concernant le Programme pour la Durabilité et le Climat d'Echandens. Il s'agit de présenter les objectifs que nous devons atteindre au niveau communal – tant par la Municipalité que par tout un chacun. Mais il propose surtout des informations nécessaires pour nous orienter, trouver des conseils ou des propositions. La Municipalité l'alimentera régulièrement des projets qu'elle mène. Nous espérons également que des projets individuels ou associatifs puissent y prendre place et invitons tout un chacun à nous faire part de vos expériences.

2. Ateliers Centre du village

Afin de définir les orientations pour l'évolution de notre centre du village, la Municipalité a décidé d'organiser des ateliers participatifs auxquels ont été invités prioritairement les trois commissions du Conseil : les membres de la commission des finances, de l'immobilier et des routes. Ont également été invités à participer à ces deux soirées, les entreprises et commerces présentes au centre du village. Enfin, tout membre du conseil comme tout habitant pouvait s'inscrire pour ces deux soirées qui ont eu lieu les 20 février et 1^{er} mars dernier. Dans un premier temps les participants ont évalué la situation et pris connaissance des nombreux enjeux. Puis lors de la deuxième soirée, les trois groupes ont chacun proposé une variante d'aménagement en fonction des contraintes constructives et financière. De nombreuses réflexions ont également portés sur des options d'aménagement des espaces et d'offre d'activités – comme des tables de ping-pong, des jeux pour enfants et ados et des espaces arborisés.

Ces variantes vont être confrontées à des évaluations techniques et économiques plus poussées par des professionnels afin de confirmer ces propositions.

Une soirée de restitution sera organisée dès ces résultats connus.

3. Groupe de jeune

Le 19 janvier dernier, les jeunes d'Echandens ont été réunis. Une dizaine de participants ont répondu présent malgré la période d'examen. La Municipalité salue la volonté de ces jeunes qui ont décidé de poursuivre ces rencontres avec une prochaine date fixée pour le 27 avril.

4. Journée coup de balai

L'ensemble des maîtresses des classes d'Echandens a à nouveau répondu favorablement à la proposition de la Municipalité d'organiser une journée coup de balai. Ainsi 7 classes réunissant 130 élèves parcourront la commune le 24 mars prochain pour en ôter les déchets. Cette année, les Grands-parents pour le climat accompagneront ces groupes. Le personnel de la voirie organise cette demi-journée et la Municipalité offre la collation et met à disposition le matériel nécessaire en partenariat avec la COSEDEC.

5. Levée des déchets

Pour répondre aux normes légales, un appel d'offre publique a été réalisé concernant la ré-attribution de la levée des déchets. Cette lourde procédure s'est terminée ce début d'année et l'évaluation est en cours de finalisation par les mandataires qui nous accompagnent pour ces démarches. Le Conseil sera informé des résultats de cette procédure.

6. Installation de poubelles à tri

Afin d'améliorer le tri de nos déchets et d'offrir également cette possibilité pour l'espace publique des poubelles à tri vont être installées aux arrêts de bus et dans les parcs du

Château, la place de jeu, à la Capite et au parc Bellevue. Il s'agit de mettre en cohérence ce qui est demandé à tout un chacun chez lui avec les comportements dans l'espace publique. Les études ont démontré qu'une meilleure cohérence améliore le tri de manière globale. Après comparaison des modèles, le choix s'est porté sur le prestataire équipant les CFF, certains hôpitaux et universités. Le montant total de ces équipements en poubelles inox se monte à environ Fr. 35'000.--.

7. Réfection des protections de la place de jeu

Les protections contre les chutes de la place de jeu nécessitent des travaux de réfection. Ces travaux vont démarrer lundi 13 mars prochain et seront réalisés par une entreprise spécialisée. Le coût de ces travaux est de Fr. 7'905.17 TTC.

8. Vente de vin

La traditionnelle vente de vin aura lieu cette année au Centre de Tri le mercredi 7 juin de 16h à 18h.

9. Vente de sacs de compost

La vente de sacs de compost aura lieu cette année au Centre de Tri le samedi 29 avril. Pour mémoire, il s'agit du compost issu du centre de méthanisation de Lavigny où sont valorisés nos déchets verts et déchets de cuisine.

10. Stand du marché des artisans et Fête de la nature

La Municipalité a décidé de reconduire l'organisation d'un stand à l'occasion du marché des artisans le samedi 3 juin prochain. Les activités détaillées sont en cours de finalisation. Ce stand et les animations proposées seront également au programme de la Fête de la nature.

M. Jerome De Benedictis :

1. Gestion de Crise et PRU

A la suite de notre communication du mois de décembre sur cette thématique, la Municipalité a envoyé, dans les délais convenus, tous les plans et documents requis par le Canton. Nous avons également avancé sur les plans de gestion de crise et de continuité des activités pour tous les autres scénarii identifiés comme étant de potentielles crises auxquelles nous devrions faire face. L'étape en cours consiste à réduire les probabilités de survenance ou l'ampleur des dégâts liés à ces événements.

2. Programme d'animation de la Salle des Utins

La Municipalité et le GRAC publieront prochainement les deux spectacles qui seront proposés au 2^e semestre à la Salle des Utins. Nous nous réjouissons de voir notre belle salle de spectacles accueillir une programmation variée après trois ans de restrictions liées à la situation sanitaire.

3. Coordination sports régionaux – Terrain d'Unihockey

Dans le cadre d'une réflexion intercommunale sur les infrastructures sportives de notre région, nous avons eu l'opportunité de disposer gratuitement durant un mois d'un terrain d'unihockey en extérieur. D'entente avec le club de Morges-Yens, nous avons le plaisir de vous informer qu'Echandens sera l'une des deux communes vaudoises avec Payerne à accueillir cette infrastructure. Le programme doit encore être finalisé, mais l'installation prendrait place sur le « terrain rouge » près de l'école au mois d'octobre prochain.

4. Programme de législature de Région Morges

Les 10 Municipalités de Région Morges ont unanimement validé un programme de législature ambitieux pour notre région. Alors que nous sommes dans une législature clé pour freiner les effets néfastes du réchauffement de notre planète et du dérèglement

climatique, les planifications régionales doivent également pouvoir appréhender ces thématiques sous un angle durable. Vous trouverez donc dans ce document, disponible sur le site internet de Région Morges, des objectifs concrets en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, d'environnement et de promotion d'une consommation locale. Je vous encourage vivement à en prendre connaissance.

10. Communications du Bureau

Jetons de présence 2022 : Les bénéficiaires des jetons de présence, soit les « Dames de cœur » et l'association Tombouctou 53 jours » remercient le Conseil communal de sa générosité.

Sortie du Conseil : samedi 17 juin 2023, l'invitation officielle suivra courant mai 2023.

Prochaines votations / élections : dimanche 18 juin et 22 octobre 2023. Le Bureau du Conseil communal aura besoin de dépouilleurs supplémentaires pour les élections fédérales du 22 octobre. Les volontaires sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire.

11. Divers et propositions individuelles

M. Christian Binggeli rappelle la tenue du Marché d'Echandens qui aura lieu le samedi 3 juin prochain, de 09h00 à 17h00. Plus de 30 exposants se sont déjà inscrits et il reste de la place pour sept ou huit exposants. Le groupe « Mouve & Dance » viendra également y faire une démonstration. Il invite l'assemblée à participer nombreux à cet événement.

Il annonce également qu'Echandens accueille une étape du « Tour du pays de Vaud » le 6 septembre prochain. Il s'agira de 450 à 650 coureurs qui traverseront Echandens à pied. Il annonce le parcours emprunté par les coureurs et fait un appel aux bénévoles et aux sponsors. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site <https://tour-echandens.ch/>. Il reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

M. Jean-François Martin annonce que le HC Kangaroos organise son rallye pédestre le dimanche 28 mai 2023. Il s'agit de quelques postes et d'un repas. Des flyers sont à disposition pour les personnes intéressées.

M. Philippe Diserens aimerait connaître les règles relatives aux piliers publics. Il a constaté que des annonces de décès étaient encore en place 20 jours après la tenue des cérémonies funèbres, ce qui est inconvenant vis-à-vis des familles concernées. Par ailleurs, il a été interpellé par un citoyen qui souhaitait savoir si le Conseil communal siégeait ce jour. En effet, l'ordre du jour n'était pas affiché au pilier public.

D'autre part, il regrette que dans le vignoble des Abbesses, la limitation de circulation aux seuls véhicules viticoles ne soit pas respectée et ce tant sur les prolongements du chemin des Vignes que de celui de Savoie. Il relève, dans le sens Echandens-Lonay, que les panneaux d'interdiction sont situés en haut des buttes, à un endroit où les véhicules engagés ne peuvent plus modifier leur trajet. Pourquoi ces panneaux ne sont pas installés aux croisements des Chemin des Vignes et de Savoie avec le chemin des Mémises, afin de permettre aux véhicules concernés d'adapter leur trajet ?

M. Jerome De Benedictis a déjà pris connaissance de la situation concernant les avis de décès et présente ses excuses aux personnes concernées. Il fera en sorte que cela ne se reproduise pas.

En ce qui concerne l'ordre du jour du Conseil communal, il s'agit certainement d'un oubli et il fera un appel auprès du service communal concerné pour plus de rigueur. Par rapport à la

question concernant les restrictions de circulation, la Municipalité vérifiera comment cette problématique peut être gérée au mieux. Il vérifiera ce qui peut être fait pour donner plus de visibilité à l'assistante de sécurité public sur le terrain. Cela concerne également les abus de parcage aux abords de l'école, par exemple. Néanmoins, il précise que l'assistante de sécurité public est passablement surchargée et doit faire face à beaucoup de travail administratif.

M. Luc Vittoz revient sur une demande effectuée par la Commission de gestion ces deux dernières années, demande qui concernait la politique de stationnement. En décembre dernier, la situation semble avoir évolué au parking de la place de l'Eglise. Il s'agit maintenant d'un parking à 10 heures, sans que la population ni les riverains en aient été avertis. Il demande quelle est la suite de cette politique de stationnement.

M. Jerome De Benedictis répond à la place de M. Christian Müller. Le parking de l'Eglise n'a pas été légiféré en parking 10 heures, il s'agit simplement du fait que le panneau qui avait été retiré a été remis en place, mais rien n'a changé. Ce parking a toujours été limité à 10 heures. Il s'interroge sur la nécessité d'informer la population ou les riverains et revient sur son intervention précédente, concernant les places de parc au chemin du Muveran : ce n'est pas le rôle de la Municipalité de mettre à disposition des places de stationnement. Celles-ci sont destinées aux commerces ou aux personnes allant à l'Eglise, par exemple. La Municipalité a adressé un courrier très ciblé aux riverains de la Petite-Forge et du chemin des Platanes, qui ne disposent pas de places. Elle leur a offert provisoirement d'obtenir une dérogation pour stationner au parking de la place de l'Eglise. Il y a eu sept retours suite à ce courrier. Le règlement sur le stationnement est en cours et dépend également de la réflexion du réaménagement du centre du village. Les réflexions se dirigent vers un système de macarons, payants ou pas, cela reste à définir.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur l'atelier Centre du Village, auquel il a été invité en tant que membre de la Commission des finances, puis en tant que Conseiller communal. Il a constaté que les commerçants du Centre du Saugey avaient également été conviés. Il apprend aujourd'hui par la Municipale, Mme Catherine Bertone, que les habitants avaient également été invités. Il demande de quelle façon ces derniers ont été invités, en espérant que la réponse n'est pas « par les réseaux sociaux ».

Mme Catherine Bertone répond que seul les membres des Commissions ainsi que les commerçants du centre avaient été invité par des courrier personnels. Etant donné que les places étaient limitées, l'information a été diffusée aux membres du Conseil communal par courriel. Pour les autres habitants, l'information avec possibilité de s'inscrire, figurait sur le site internet et les réseaux sociaux de la Commune.

M. Jacques Perrinjaquet demande si l'information figurait également au pilier public, ce qui ne semble pas être le cas.

Mme Muriel Andrey revient sur l'agenda et propose un dernier point : La traditionnelle vente des Dames de cœur aura lieu le samedi 13 mai 2023 à la salle des Utins.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt la séance vers 22:00, passe la parole à M. le Syndic qui déclare le bar ouvert.

La Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer